

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

INSTITUER UN MÉCANISME DE SAISIE DES AVOIRS SOUVERAINS ÉTRANGERS
GELÉS EN RÉPONSE AUX VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL - (N° 2756)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Grenon

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ainsi que les risques de rétorsion visant les actifs publics français détenus à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport prévu par le présent article doit permettre d'évaluer l'ensemble des conséquences du mécanisme institué par la proposition de loi.

Le présent amendement vise à compléter cette évaluation en y intégrant explicitement les risques de mesures de rétorsion susceptibles de viser les avoirs publics français détenus à l'étranger.